



Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, Mme MATHUS Véronique, M. CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, MM. DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mmes MARTINOT Noémie, DELANGLE Sylvie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : Mme MUNCH Armelle à M. DESCHARNE Samuel, Mme CLEMENT Nathalie à Mme MATHUS Véronique, Mme BRZEZINSKI Marie-Anaïs à Mme MARTINOT Noémie.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Pascal CLÉMENT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2021 à l'unanimité

Monsieur le Maire exprime sa pensée envers le peuple Ukrainien.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Droit de préemption :

Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les biens situés :

- 4 rue de l'hôpital
- 1 avenue de la gare

Décision

2022/01 : fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public électricité pour 2022 à 221 €.

Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2021 – Commune - n°2022/02

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 687 221,25 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 378 514,96 €
B – Résultat antérieur reporté	+ 308 706,29 €
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT	+ 687 221,25 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 156 880,23 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 296 109,27 €
F – Besoin de financement (=D + E)	- 452 989,50 €
AFFECTATION	
• affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 452 989,50 €
• H report en fonctionnement R 002	+ 234 231,75 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget de la Commune,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2021 – Budget annexe Assainissement - n°2022/03

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 48 962,92 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice (report à nouveau créditeur)	+ 50 280,99 €
B – Résultat antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 22 608,08 €
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT	+ 71 571,00 €
D – Solde d'exécution d'investissement	+ 70 823,10 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 43 071,60 €
F – Besoin de financement (=D + E)	- 27 751,50 €
AFFECTATION	
• affectation en réserves R 1068 en investissement	
• H report en fonctionnement R 002	+ 71 571,00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2021 – Budget annexe Eau - n°2022/04

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 36 912,47 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 36 912,47 €
B – Résultat antérieur reporté	0,00 €
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT	+ 36 912,47 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 187,67 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 38 610,00 €
F – Besoin de financement (=D + E)	- 187,67 €
AFFECTATION	
• affectation en réserves R 1068 en investissement	
• H report en fonctionnement R 002	+ 36 912,47 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe Eau,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2021 – Budget annexe Camping - n°2022/05

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un déficit de fonctionnement de : -11 812,53 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 2 338,38 €
B – Résultat antérieur reporté	- 14 150,91 €
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT FONCTIONNEMENT	- 11 812,53 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 41 831,74 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 24 719,55 €
F – Besoin de financement (=D + E)	
AFFECTATION	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation en réserves R 1068 en investissement • H report en fonctionnement D 002 	- 11 812,53 €

Hors la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe Camping,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Tableau des effectifs au 1er janvier 2022 - n°2022/06

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant les emplois non permanents créés ou maintenus,

Au 1^{er} janvier 2022, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière	Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	3	Temps complet
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	Temps complet
Technique	Adjoint technique territorial	C	3	Temps complet
	Adjoint technique territorial	C	4	Temps non complet

	Adjoint technique territorial ppal 1 ^{ère} classe	C	3	Temps complet
	Adjoint technique territorial ppal 2 ^{ème} classe	C	4	Temps complet
	Agent de maîtrise principal	C	1	Temps complet
Médico- sociale	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	1	Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs comme proposé.

Vente de l'immeuble 9 rue Faisant - n°2022/07

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021/61 en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal lui avait décidé l'aliénation de l'immeuble sis 9 rue Faisant pour un montant de 22 000 € net vendeur.

Malheureusement l'acheteur s'est rétracté et la vente annulée.

Une autre offre nous est parvenue au prix de 33 000 € dont 3 000 € de frais d'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°2021/61 du 13 décembre 2021,
- **DECIDE** l'aliénation de l'immeuble sis 9 rue Faisant.
- **ACCEPTTE** l'offre transmise par l'Agence du Château au prix de 30 000 € net vendeur (frais d'agence en sus de 3 000 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents utiles au bon aboutissement de la vente.

Aménagement des espaces publics - n°2022/08

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Petites Villes de demain, le Conseil avait décidé des orientations d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire présente le cahier des charges rédigé, suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 16 février dernier.

Il convient donc de le transmettre à des bureaux d'études pour réaliser des esquisses afin d'avancer sur le projet.

Les devis pourraient être subventionnés par la Banque des Territoires à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le démarrage du programme d'aménagement des espaces publics du territoire.
- **SOLLICITE** la Banque des Territoires pour l'octroi d'une subvention au titre du Programme des Petites Villes de Demain.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions municipales et du CCAS.

Commission communication, tourisme

- Mise en service de la tyrolienne depuis le 23 février, il restera le sol du tourniquet à poser (en fonction de la météo. Le minigolf a été enherbé fin d'année 2021. Une subvention au Département peut être demandée pour la plantation d'arbres.
- Une réflexion est menée sur l'installation d'un arboretum avec la pose de 5 panneaux, peur des incivilités et vandalisme.
- L'aménagement extérieur de la cabane devrait débiter.
- Une réunion avec les commerçants a été organisée.

Commission vie associative- culture-sports

- Etude des demandes de subvention des associations.
- Un sondage a été lancé pour une journée des associations (retour en mars).
- L'association de la pétanque partagera les locaux du pré de la piste avec le foot.
- 4 jeudis en fête sont prévus : 21 et 28 juillet et 4 et 11 août.
- Les spectacles hivernaux seront déplacés au vendredi soir.
- Les prochains spectacles auront lieu le 10 mars et 14 avril.

C.C.A.S.

- Une réunion est programmée le 1^{er} mars pour l'organisation de l'après-midi festif

Vie scolaire.

- Des problèmes de discipline sont rencontrés à la cantine.
- La commission étudiera les demandes d'achats et d'investissement
- Rencontre avec Sud Est Restauration (prestataire du restaurant scolaire).

Commission finances

- Réunion de la CCID courant mars.
- prochaine réunion commission finances le 14 mars 2022 à 19 h pour budget 2022.

Commission travaux - fleurissement

- L'audit a été réalisé par le Département.
- Un audit des arbres a été demandé.
- Devis voirie validés.

Autres points évoqués :

- Le manque d'éclairage public vers les escaliers du Monument aux morts.
- Le manque d'éclairage sur le parking du cinéma : c'est un parking privé, la Commune ne peut pas intervenir.
- Remerciements des parents pour l'installation de la tyrolienne.
- L'avancée du dossier d'installation de caméras de vidéosurveillance.
- OPAC : les 7 logements seront disponibles à la location pour mai 2022.
- Les vandalistes des WC publics ont été retrouvés.
- Visite chez Monsieur Jagger pour le remplacement du cheval cabré.
- Communauté de Communes : le PLUI suit son cours, une réunion est prévue le 7 mars pour Petites Villes de Demain, 60 visiteurs lors de l'installation du stand Citadya pour le projet de territoire, réception du

prix du territoire innovant à Nantes, mise en place d'agents recenseurs pour le passage à la REOM, installation d'une cabine de téléconsultation au PIMMS.

- L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril.
- Le chauffage de l'église est opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures